



## II. DECLARATION DES ACTIVITES A ASSURER

- Vous exercez les activités suivantes :
  - Transaction sur immeuble et fonds de commerce \_\_\_\_\_  OUI  NON
  - Gestion immobilière \_\_\_\_\_  OUI  NON
  - Syndic Professionnel \_\_\_\_\_  OUI  NON
  
- Vous déclarez être titulaire de la (ou des) cartes professionnelle(s) portant les mentions :
  - T  G  S En cours de validité depuis le : \_\_\_\_\_
  
- Vous déclarez, en cas de création d'entreprise ou de renouvellement de votre (ou vos) carte(s) professionnelle(s), avoir effectué les démarches exigées par la réglementation pour l'obtention des cartes professionnelles portant les mentions :  T  G  S
  
- Vous déclarez avoir souscrit une garantie financière  OUI  NON  
En date du : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Nous vous rappelons que les activités non déclarées ne sont pas assurées.**

- Vos établissements sont-ils classés au sens de la loi du 19 Juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ?  OUI  NON

## III. CHIFFRE D'AFFAIRES

- Montant total HT du chiffre d'affaires réalisé (\*) au titre de vos activités pour le dernier exercice.

	Transaction sur immeuble et fonds de commerce	Gestion immobilière	Syndic Professionnel
Montant Chiffre d'affaires HT			

*\*Si la date de création de votre société est récente, veuillez indiquer ci-dessus le montant prévisionnel du chiffre d'affaires.*

## IV. DEMARCHES QUALITE

- Détenez-vous une certification d'assurance qualité ?  OUI  NON   
Si **OUI**, préciser à quel niveau ? (Ex : normes ISO,) \_\_\_\_\_

## V. VOS ANTECEDENTS

- Avez-vous déjà été assuré pour tout ou partie des risques que vous souhaitez couvrir ? OUI  NON

Si **OUI** préciser : \_\_\_\_\_

Nom de l'assureur	Type et n° de contrat	Date d'effet	Date de résiliation	Motif de résiliation

- Avez-vous déclaré des sinistres au cours des 3 dernières années ? OUI  NON

Si **OUI**, indiquer l'année de survenance, la nature et le montant du sinistre le plus important :

. RC Exploitation :

---

---

. RC Professionnelle :

---

---

. Espèces et valeurs :

---

---

Joindre un état des sinistres établi par votre (ou vos) précédent(s) assureur(s).

- Exerciez-vous par le passé des activités autres que celles déclarées dans le présent document ? OUI  NON

Si **OUI**, lesquelles ?

---

---

- Avez-vous fait l'objet d'une procédure collective au cours des cinq dernières années ? OUI  NON

Si **OUI**, de quelle nature (Sauvegarde, redressement judiciaire) ?

---

## VI. TERRITORIALITE

- Exercez-vous vos activités en dehors de la France Métropolitaine et des DROM ?  
OUI  NON

Si **OUI**, précisez quelles activités et quel territoire :

---

## VII. GARANTIES OPTIONNELLES

- Bénéficiez-vous d'une Protection Juridique auprès d'un assureur spécialisé ?  
 OUI  NON
- Souhaitez-vous souscrire la garantie Protection Juridique proposée au contrat ?  
 OUI  NON

## VIII. OPTION DES MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES

Les montants des garanties et des franchises ainsi que les formules proposées figurent aux annexes I et II du présent formulaire.

- **Option des montants des garanties RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

### Options offres des montants de garantie à sélectionner

O1

O2

O3

- **Option des montants des franchises RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Chaque formule de garanties comprend une franchise qui lui est caractéristique ; celle-ci peut être révisable ou fixe selon l'option choisie.

### Options de franchise à sélectionner

Option 1

Option 2

### IX. PRISE D'EFFET DU CONTRAT

- Date d'effet demandée |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|
- Paiement : périodicité souhaitée  Trimestrielle  Semestrielle  Annuelle

L'assureur, responsable de traitement, est amené à recueillir et traiter vos données personnelles nécessaires à la passation, gestion et exécution de votre contrat d'assurance, à la gestion de la relation commerciale ainsi qu'à l'exercice de toute obligation réglementaire. Vos données pourront être transmises à ses partenaires ou aux autorités compétentes. Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à [deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr](mailto:deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr).

Vous pouvez également consulter la politique générale de protection des données sur notre site internet.

### XI. VOS DECLARATIONS

- Je soussigné....., représentant légal de.....

- déclare sincères et, à ma connaissance, exacts les renseignements fournis ci-dessus et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à vous induire en erreur dans l'appréciation du risque proposé.

- reconnais avoir été informé que toute réticence, omission, fausse déclaration ou inexactitude dans les réponses aux questions pourrait entraîner la nullité du contrat ou une réduction des indemnités dans les conditions prévues par les articles L.113-8 et L.113-9 du code des assurances.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

- Le demandeur (cachet et signature)
- **Documents à joindre obligatoirement**
  - Relevé de sinistralité des précédents assureurs sur les 3 dernières années
  - Carte(s) professionnelle(s)

**ANNEXE I :**  
**TABLEAUX DES MONTANTS DES GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE**

- GARANTIE RESPOSANBILITE CIVILE EXPLOITATION**

Nature des dommages	Montant des garanties	Franchise par sinistre
<b>Tous dommages confondus : Dommages corporels, matériels, immatériels</b>	8 000 000 € par sinistre	300 €  Corporel Néant
<b>Dont</b>		
<b>Faute inexcusable et/ ou Maladies professionnelles,</b>	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance  Ou  2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance en cas de faute inexcusable affectant plus d'un préposé	Néant
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs</b>	5 000 000 € par sinistre	300 €
<b>Dommages immatériels non consécutifs</b>	200 000 € par sinistre	300 €
<b>Atteinte à l'environnement accidentelle</b>	350 000 € par année d'assurance	300 €

- GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

GARANTIES	Offre 1	Offre 2	Offre 3
Tous dommages confondus : Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	8 000 000 € par année d'assurance	8 000 000 € par année d'assurance	10 000 000 € par année d'assurance
DONT			
Dommages immatériels non consécutifs	2 000 000 € par année d'assurance	3 500 000 € par année d'assurance	5 000 000 € par année d'assurance
Dommages corporels, matériels et immatériels résultant de l'amiante	500 000 € par sinistre et par année d'assurance	500 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance
Espèces et valeurs	350 000 € par année d'assurance	600 000 € par année d'assurance	800 000 € par année d'assurance
<b>FRANCHISE PAR SINISTRE SAUF DOMMAGES CORPORELS</b>			
Dommages matériels et immatériels ○ OPTION 1  OU  ○ OPTION 2	10% du montant des dommages avec un minimum de 500 € et un maximum de 5000 €  2 000 €	10% du montant des dommages avec un minimum de 750 € et un maximum de 7500 €  3 000 €	10% du montant des dommages avec un minimum de 5 000 € et un maximum de 15000 €  8 300 €
Dommages corporels, matériels et immatériels résultant de l'amiante	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Espèces et valeurs	5 000 €	10 000 €	15 000 €

**ANNEXE II :  
TABLEAUX DES REMBOURSEMENTS PROTECTION JURIDIQUE**

CE QUE NOUS RÈGLERONS À L'AVOCAT INTERVENANT POUR VOTRE COMPTE		CE QUE NOUS NE RÈGLERONS PAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation <span style="float: right;">80 €</span></li> <li>• Assistance au stade amiable (en cas d'assistance du tiers par un avocat) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement amiable conclu <span style="float: right;">450 €</span></li> <li>- Règlement amiable non obtenu <span style="float: right;">200 €</span></li> </ul> </li> <li>• Commission administrative, Juge de proximité (au pénal), Tribunal de Police (1<sup>ère</sup> à 4<sup>e</sup> classe), Médiation pénale <span style="float: right;">275 €</span></li> <li>• Tribunal de Police (5<sup>e</sup> classe), Correctionnel <span style="float: right;">430 €</span></li> <li>• Constitution de partie civile <span style="float: right;">380 €</span></li> <li>• Liquidation des intérêts civils <span style="float: right;">460 €</span></li> <li>• Référé :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- référé expertise en défense <span style="float: right;">305 €</span></li> <li>- référé en prud'homal <span style="float: right;">500 €</span></li> <li>- autre <span style="float: right;">440 €</span></li> </ul> </li> <li>• Sursis à exécution <span style="float: right;">440 €</span></li> <li>• Assistance à expertise, mesure d'instruction <span style="float: right;">245 €</span></li> <li>• Tribunal d'Instance, Juge de proximité (au civil), Tribunal des Affaires Sociales <span style="float: right;">650 €</span></li> <li>• Tribunal de Grande Instance, de Commerce, Administratif <span style="float: right;">800 €</span></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil de Prud'hommes               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conciliation <span style="float: right;">305 €</span></li> <li>- Bureau de jugement <span style="float: right;">580 €</span></li> <li>- Juge départiteur <span style="float: right;">380 €</span></li> </ul> </li> <li>• Cour d'Appel               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défense en matière pénale <span style="float: right;">580 €</span></li> <li>- autre <span style="float: right;">800 €</span></li> </ul> </li> <li>• Ordonnance (Juge de la mise en état, sur requête, juge de l'exécution) <span style="float: right;">380 €</span></li> <li>• Cour de Cassation, Conseil d'Etat               <ul style="list-style-type: none"> <li>- pourvoi en défense <span style="float: right;">1500 €</span></li> <li>- pourvoi en demande <span style="float: right;">2000 €</span></li> </ul> </li> <li>• Cour d'Assises <span style="float: right;">1525 €</span></li> <li>• Transaction au stade judiciaire <span style="float: right;">50 %</span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sans rédaction du plafond prévu d'un procès-verbal</li> <li>- avec rédaction <span style="float: right;">100 %</span> du plafond prévu d'un procès-verbal</li> </ul> </li> </ul>	<p>Les amendes et les sommes de toute nature que vous seriez dans l'obligation de régler ou rembourser au(x) tiers.</p> <p>Les frais et dépens engagés par le (les) tiers et mis à votre charge.</p> <p>Les honoraires de résultat.</p> <p>Les frais et interventions rendus nécessaires ou aggravés de votre seul fait.</p> <p>Les enquêtes pour identifier ou retrouver le (les) tiers.</p> <p>Les frais engagés sans notre accord.</p>
<p><i>Ces montants hors taxe incluent, outre les honoraires, les frais, droits divers, débours ou émoluments (notamment de postulation devant le Tribunal de Grande Instance). Ils n'incluent pas les frais d'actes d'huissiers de justice ainsi que, le cas échéant, les frais de mandataire devant le Tribunal de Commerce.</i></p> <p><i>Ces montants sont applicables par ordonnance, jugement ou arrêt ainsi qu'en cas de pluralité d'avocats, c'est à dire lorsqu'un avocat succède, à votre demande, à un autre avocat pour la défense de vos intérêts, ou si vous faites le choix de plusieurs avocats.</i></p> <p><i>Si le litige relève d'une juridiction étrangère, le montant applicable est celui de la juridiction française équivalent, et à défaut, celui du niveau de juridiction concerné.</i></p>		

**Le seuil d'intervention est fixé à 305 € HT en recours amiable et judiciaire.**

SGB 2295 A

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le Code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15